

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 15 OCTOBRE 2021

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI

André COPIN - Alain FOURCAULT - Hubert FOURNIER -
Johanny HAUTIN - Christophe LÉVEILLÉ - Gérard MAHAUD -
Michel TINDILLERE

EDF

Antoine GUILLAUMONT – Esther VOLOZAN

Secrétaire

Maud MICHEL

Absents / excusés :

Jacques MESAS - Catherine FUME - Cédric OULES

Un tour de table est réalisé afin que chaque membre du Bureau se présente, notamment pour permettre aux nouveaux membres de connaître chacun.

En préambule, Gérard MAHAUD indique que lors de son trajet jusqu'à Bonnée (traversant la Beauce), il a constaté que toutes les éoliennes étaient arrêtées, et que ce phénomène est fréquent. Il précise que le 14 octobre au soir, aux heures de pointes, la France a dû importer de l'électricité, essentiellement en provenance d'Allemagne (électricité issue du charbon).

Il fait part de son inquiétude sur ce qui pourrait se passer cet hiver, sachant que tous les réacteurs des centrales nucléaires ne sont pas en fonctionnement (en arrêt pour maintenance ou visite décennale). Il fait appel à plus de vigilance au sein de la CLI et considère qu'il faudrait mieux communiquer auprès du public sur ce sujet.

Un document étayant ce propos, fourni par Gérard MAHAUD postérieurement à la réunion de Bureau, est joint au présent compte-rendu

1. Points d'actualités du CNPE

✓ *Point sur les tranches :*

- **Tranche 1** : en VD4 depuis le 19/06/2021.

L'inspection de la cuve a été faite avec la MIS (machine d'inspection en service : machine permettant de réaliser une radio de l'état de la cuve). Les résultats sont en cours d'analyse. L'ASN était présente pendant l'épreuve.

Le système PTR bis a été requalifié.

Il reste à faire l'épreuve hydraulique du circuit primaire (en surpression à 205 bars - prévu fin octobre 2021) et l'épreuve enceinte (en surpression à 4,5 bars).

Un élément technique inattendu a été détecté lors de cette VD : il a été remarqué que les colonnes de thermocouple étaient légèrement tordues, donc il n'a pas été possible de remettre le couvercle de la cuve au moment prévu.

- **Tranche 2** : en production – RAS, modulation de la puissance en fonction des besoins du réseau.
- **Tranche 3** : en arrêt pour VP depuis le 18/09/2021.

Des travaux de robinetterie du circuit vide sont en cours. Le rechargement du combustible est prévu pour le 28/10/2021.

- **Tranche 4** : en production – RAS, disponible au réseau mais toujours suspicion d'inétanchéité des gaines combustibles (sous surveillance). Lors du prochain arrêt, les combustibles détectés inétanches ne seront pas rechargés.

✓ *ESS de niveau 1* :

- **Déclaration du 05/08/21** : Des essais périodiques ont été réalisés entre mars et juillet 2021 sur les systèmes d'instrumentation.

Lors de ces essais, des tests des chaînes électroniques ont été réalisés par un matériel injectant des signaux électroniques. EDF s'est aperçue après investigations que ce testeur envoyait des signaux erronés. L'interprétation des résultats des tests était donc erronée, et les réglages réalisés sur la base de ces signaux n'étaient par conséquent pas corrects et ont conduit à l'indisponibilité des chaînes de protection du débit de vapeur d'un GV.

Ce défaut était dû à une défaillance technique d'un composant électronique du testeur.

Depuis la découverte de ce défaut, le testeur a été réparé et les réglages ont été refaits correctement.

Une déclaration d'ESS de niveau 1 a été faite compte tenu de la durée de la période de réglage erroné.

- **Déclaration du 06/08/21** : Le niveau d'eau dans la bache ASG (réservoir permettant d'alimenter les GV en secours) doit respecter un niveau requis, variable selon l'état de l'installation.

Le 30/07/2021, l'équipe de quart n'a pas détecté que le niveau d'eau dans la bache était inférieur au niveau requis. Une fois le défaut détecté, l'appoint en eau a été fait rapidement. Le non-respect du niveau d'eau requis ayant duré près de 7h, une déclaration d'ESS de niveau 1 a été faite.

Cette erreur est liée à une information initiale erronée notée sur un tableau blanc, qui a été prise en compte par toute l'équipe sans remise en question.

✓ *Programme industriel* :

La tranche 1 ne sera pas arrêtée en 2022 car elle sortira de la VD4. La tranche 2 est en cours de préparation de sa VD4.

Sur la tranche 1, le renforcement du radier a été fait (équivalent du récupérateur de corium pour les réacteurs de nouvelle génération).

Les modifications du lot B de la VD seront réalisées sur la tranche 1 lors de la VP de 2024 (sachant que le lot A aura été fait en 2021).

✓ *Communication* :

La réglementation prévoit que les personnes résidant dans le rayon de 20 km autour de la centrale doivent recevoir des informations sur les risques liés au nucléaire et les conduites à tenir.

Une plaquette de communication sur le PPI du CNPE de Dampierre vient d'être validée par la préfecture, qu'EDF est chargée de diffuser auprès des habitants.

Les modalités de diffusion sont en cours de définition avec la préfecture : envoi postal + mise à disposition en mairie + diffusion par voie numérique ? Distribution en même temps que le bulletin municipal des communes ?

Il est proposé de mettre la version numérique de cette plaquette à disposition du public sur le site Internet de la CLI. Pour ce faire, Esther VOLOZAN fera parvenir la plaquette au format numérique dès qu'elle sera disponible.

Maud MICHEL précise qu'elle a reçu le projet de plaquette pour avis, au titre de son rôle de chargée de mission « risques majeurs » au sein du Département et non au titre de la CLI. Elle a donc pu émettre des remarques, qui ont été prises en compte par la préfecture, mais ne l'a pas transmis aux membres de la CLI car le document ne lui avait pas été adressé à ce titre.

Rectification post-réunion : le projet de plaquette PPI a bien été transmis par la Préfecture pour avis de la CLI début juillet 2020. Elle a été diffusée aux membres du Bureau par Maud MICHEL pour avis et commentaires avant de faire un retour à la Préfecture.

✓ *Actions RSE :*

Des interventions ont été menées par des agents EDF féminins à Bourges et Tours pour valoriser le métier et favoriser le recrutement de femmes.

Des actions sont programmées dans le cadre d'*Octobre rose*, en partenariat avec l'association « La rose de Jeanne ».

Échanges :

Gérard MAHAUD revient sur les échanges qui ont eu lieu lors de la dernière réunion plénière concernant le problème de communication jugée trop centralisée lors du dernier exercice de crise. Il rappelle que, lors de l'examen du projet de PPI, la CLI avait fait la remarque que le dispositif de communication était centré sur le préfet, et que celui-ci aurait probablement bien d'autres problèmes à régler en parallèle. Il estime que si la population ne dispose pas de suffisamment d'information officielle en provenance de la préfecture, elle ira chercher cette information ailleurs, notamment sur les réseaux sociaux, donc via des sources non officielles.

Il trouve dommage qu'il n'ait pas été donné de suite par la préfecture aux remarques de la CLI sur le projet de PPI.

Alain FOURCAULT rappelle que, lors des 2 derniers exercices à Dampierre, le sous-préfet de Montargis était présent à Sully pour suivre les événements.

André COPIN ajoute que, lors du 1^{er} exercice, la télévision locale (FR3) avait boycotté l'exercice mais que les radios locales étaient présentes à Sully.

Gérard MAHAUD ajoute que Dampierre n'est pas la seule CLI à se poser des questions, comme l'atteste le livre blanc publié par l'ANCCLI sur le post-accident : questions sur la communication envers le public et la préparation de celui-ci aux crises, sur les difficultés de distribution des comprimés d'iode...

Il regrette que la communication ne soit pas plus ouverte avec la préfecture et que la CLI soit considérée par celle-ci comme le « grand public ». Il rappelle que la réglementation prévoit que la CLI doit être consultée sur ces sujets, et pas seulement invitée.

Gérard MAHAUD regrette également que la CLI n'ait pas accès aux réponses faites par EDF aux lettres de suites de l'ASN.

Antoine GUILLAUMONT précise qu'EDF reçoit entre 5 et 8 questions de l'ASN par an, auxquelles ils doivent répondre dans un délai de 2 mois. Lorsqu'EDF juge ce délai insuffisant pour pouvoir apporter une réponse étayée, EDF s'engage alors sur un nouveau délai de réponse.

André COPIN propose de présenter lors d'une prochaine CLI plénière le processus d'inspection et des suites données, entre EDF et l'ASN, avec le potentiel d'analyses et de connaissances (avec l'IRSN), en précisant les implications de chacun des acteurs.

2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI

La prochaine réunion publique de la CLI est programmée le jeudi 25 novembre 2021 à partir de 18h à l'auditorium de l'espace culturel et sportif de Dampierre-en-Burly.

Pour cette réunion, il est proposé d'aborder le thème : « *10 ans après Fukushima, quelles améliorations pour la sûreté des centrales nucléaires en France ?* »

Les interventions pourraient être réparties de la manière suivante :

- Intervention de l'IRSN sur les grands principes d'amélioration,
- Intervention de l'ASN (siège ou délégation d'Orléans) sur les améliorations générales apportées dans les CNPE au niveau national,
- Intervention d'EDF Dampierre pour un focus sur la centrale de Dampierre (travaux et planning spécifiques au site).

La communication autour de cet événement sera faite via le Service Communication du Département : communiqué de presse envoyé aux médias locaux + information via les comptes Twitter et Facebook du Département, édition de flyers et d'affiches à envoyer aux communes du PPI pour mise à disposition du public.

Un mail sera également envoyé aux communes du PPI pour les inviter à relayer l'information via leurs panneaux lumineux et/ou leur bulletin municipal.

L'information sera également relayée via le site Internet de la CLI.

Au vu des échanges fructueux qui se sont tenus lors de la réunion plénière du 21 septembre, il est proposé de conserver le même principe pour la réunion publique, à savoir réserver un temps d'échange conséquent en fin de séance pour pouvoir répondre aux questions des participants.

Gérard MAHAUD estime qu'il ne faut pas hésiter à répondre de manière directe et transparente et aux questions posées par le public lors de ces réunions, car c'est ce que le public attend et c'est le meilleur moyen de capter leur attention.

André COPIN précise qu'EDF ne peut pas répondre aux questions qui concernent les aspects sécuritaires.

Esther VOLOZAN indique que le directeur du CNPE sait jusqu'où il peut aller dans ses explications.

Hubert FOURNIER propose que le public puisse poser ses questions en amont de la réunion directement sur le site Internet de la CLI.

Maud MICHEL explique que le site de la CLI est hébergé par le site Internet du Département (c'est une « brique » du site du Département). Le public peut en effet poser une question via le formulaire de contact du site du Département, mais il ne s'agit pas d'un formulaire spécifique à la CLI. Il est possible également de poser une question via le mail dédié cli.dampierre@loiret.fr.

Michel TINDILLERE alerte sur le fait qu'il y aura probablement des questions hors sujets lors de la réunion publique, auxquelles il faudra se préparer (questions sur les SMR par exemple).

3. Point sur la composition de la CLI

L'association AEPN (Association des Ecologistes Pour le Nucléaire) a bien reçu le courrier lui indiquant l'accord de la CLI pour les intégrer parmi ses membres. Elle est actuellement en cours de désignation d'un représentant local. Elle communiquera son nom à la CLI dès que possible.

Le syndicat Sud Energie a fait part de son souhait de faire partie des membres de la CLI (par mail du 09/06/2021). Le Bureau se prononce favorablement à l'intégration de ce syndicat au sein du collège des organisations syndicales. Un courrier officiel leur sera envoyé pour leur signifier l'accord de la CLI.

Concernant la CFTC, il est remarqué que son représentant au sein du Bureau ne vient plus aux réunions. Il est proposé d'envoyer un courrier à ce syndicat pour leur demander de désigner un autre représentant au sein du Bureau, qui serait plus disponible pour participer aux réunions de Bureau et aux séances plénières.

Christophe LEVEILLE explique qu'il est difficile pour les représentants syndicaux de se dégager du temps et que les nominations sont compliquées de ce fait.

4. Inter-CLI du Val de Loire

Il est proposé de relancer les échanges inter-CLI du Val de Loire. Le Président GAUDET, ainsi que l'ANCCLI, ont en effet abordé ce sujet à plusieurs reprises. Le Bureau juge opportun de reprendre contact avec les 3 autres CLI du Val de Loire (Belleville, Saint-Laurent et Chinon), et d'inclure la CLI de Civaux dans les échanges.

Dans un premier temps, il s'agit d'organiser une réunion d'échanges avec les Présidents et chargés de mission des 5 CLI, en vue de définir les modalités d'organisation d'une seconde édition d'une conférence inter-CLI du Val de Loire.

L'idée est de trouver des sujets communs aux 5 CLI, par exemple : les VD4, les rejets dans la Loire (problème du tritium notamment), l'environnement, la température de la Loire, le risque inondation...

Maud MICHEL reprendra contact avec les autres CLI, sachant qu'il y a eu des mouvements parmi les Présidents et/ou les chargés de mission dans certaines CLI.

Revenant sur la question des rejets de métaux dans la Loire, posée lors de la séance plénière du 21 septembre, Gérard MAHAUD demande si EDF a pu recouper d'où venaient les chiffres des rejets annoncés par Catherine FUMÉ, qui sont élevés.

Esther VOLOZAN explique que Catherine FUMÉ a dû trouver ces éléments dans la lettre mensuelle (Actualités environnement) publiée par EDF.

5. Points divers

- *Règlement intérieur de la CLI*

Le règlement intérieur de la CLI est ancien, et aucune version officielle signée n'est disponible. Le Bureau valide l'idée de retravailler ce document pour le « dépeussier » et le mettre à jour.

Maud MICHEL enverra le règlement intérieur de la CLI de Dampierre aux membres du Bureau, et une réunion de Bureau spécifique sera organisée pour travailler sur ce document.

Il est proposé de s'appuyer sur les règlements intérieurs d'autres CLI pour réaliser ce travail (sachant que plusieurs CLI ont mis à jour récemment ou sont en cours de mise à jour de leur règlement).

- *Documents de l'ANCCLI*

L'ANCCLI a édité plusieurs documents pédagogiques à l'attention des CLI. Maud MICHEL a ainsi récupéré un ensemble de 15 fiches thématiques en suffisamment d'exemplaires pour les diffuser à l'ensemble des membres de la CLI.

Le Bureau valide l'idée d'envoyer ces fiches par courrier à tous les membres de la CLI.

- *Séminaire IRSN / ANCCLI :*

Maud MICHEL a participé à un séminaire en visioconférence organisé les 30 septembre et 1^{er} octobre par l'IRSN et l'ANCCLI sur le thème : « *Fukushima, Tchernobyl : conséquences d'un accident nucléaire sur la santé* ». Lors de ce séminaire, le témoignage d'un médecin japonais de Fukushima a été diffusé. Ce témoignage est très intéressant car il permet de mettre en lumière les conséquences pour la population des mesures prises par les autorités à la suite de l'accident, sur le moyen et le long terme, et ceci de manière très claire et pédagogique.

Cette conférence sera prochainement disponible en replay. Dès qu'ils seront disponibles, les liens d'accès seront envoyés par Maud MICHEL aux membres du Bureau pour qu'ils puissent visionner ce témoignage, et ainsi juger si une exploitation de ce document peut être faite en séance plénière.

- *Visite du CNPE en VD :*

Il est proposé de programmer une visite de la tranche 2 du CNPE lors de sa visite décennale : à prévoir en avril 2022.

Prochaine réunion plénière de la CLI (réunion publique) :

**Le jeudi 25 novembre 2021 de 18h00 à 20h00
à Dampierre-en-Burly (auditorium de l'espace culturel et sportif)**